

Chapitre premier

Introduction à la notion de renforcement de la confiance

Des mesures de renforcement de la confiance ou, plus simplement, des mesures de confiance existent, sous une forme ou sous une autre, depuis que des groupes se méfient les uns des autres. Essentiellement, tout acte ou engagement visant à réduire les soupçons ou l'incertitude ou à préciser les intentions, particulièrement au plan de la sécurité matérielle, est une mesure de confiance. L'expression a aussi été utilisée pour désigner des mesures visant à réduire l'incertitude et les craintes d'ordre économique et même des échanges scientifiques, culturels et sportifs. Bien que cet usage puisse se justifier dans le langage courant – car après tout ces mesures aident (ou peuvent aider) à accroître la compréhension et la confiance réciproques – il est trop général et imprécis pour des applications techniques. Pour éviter ce genre d'imprécision, nous nous en tiendrons ici aux engagements pris entre les États en matière de sécurité nationale dans le but d' *accroître la confiance à l'égard des «bonnes» intentions des adversaires éventuels ou à réduire les craintes d'une attaque*. La première préoccupation en matière de sécurité nationale est généralement la crainte d'une attaque surprise, et la plupart des mesures de confiance ont, directement ou indirectement, cette crainte pour objet. Cette acception plus restreinte, qui touche presque exclusivement aux mesures à orientation militaire, empêche la dilution excessive de la notion des mesures de confiance. Elle est également conforme à l'usage international, tant politique que théorique.

La présente étude est une introduction à la notion des mesures de confiance, à leur histoire, à leurs perspectives et aux problèmes qu'elles posent. Nous tentons de démontrer, au moyen d'exemples, que le renforcement de la confiance est en fait une notion aux multiples facettes comportant plus de nuances et de problèmes intrinsèques d'analyse qu'on ne le suppose normalement. Nous examinons d'abord certains exemples de mesures de confiance, tirés de l'histoire, qui permettent de faire ressortir que *les mesures de confiance ne sont pas nées avec l'Acte final d'Helsinki*. Même si on ne les appelait pas «mesures de confiance», certains engagements internationaux négociés au cours des siècles derniers en jouaient manifestement le rôle. Il existe également des exemples plus

récents, notamment les accords sur les «téléphones rouges» portant surtout sur la relation nucléaire stratégique entre les États-Unis et l'Union soviétique.

La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) a abouti à l'Acte final d'Helsinki, qui consacrait officiellement un certain nombre de mesures de confiance. Celles-ci restent le meilleur exemple de mesures de ce genre et jouent un rôle important dans les études sur la «deuxième génération» des mesures de confiance. Les mesures d'Helsinki et les conférences complémentaires de Belgrade et de Madrid ont ainsi abouti à la Conférence sur le désarmement en Europe (CDE), où l'on s'efforcera manifestement de faire naître une deuxième génération de mesures de confiance significatives. Puisque ces mesures devraient avoir des répercussions plus marquées que les premières, elles ont fini par être appelées «mesures de confiance et de sécurité». Nous présentons dans les pages qui suivent une brève rétrospective de ces événements.

Les entretiens sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces, qui se déroulent à Vienne depuis 1973, comportent également des mesures de confiance, connues toutefois sous le nom de «mesures associées». Elles sont des caractéristiques nettement auxiliaires de la réduction des forces. Nous examinons ces mesures associées, spécialement parce qu'elles ont influencé l'opinion sur la nature des mesures de la deuxième génération en vue des discussions de la Conférence sur le désarmement en Europe¹.

¹ Il pourrait être utile d'établir dès maintenant une règle provisoire quant à l'usage des expressions «mesures de confiance» et «mesures de confiance et de sécurité». Malgré une tendance à considérer ces deux expressions comme équivalentes, la seconde est le produit direct de la réunion d'examen de Madrid et, aux yeux de presque tous les participants, elle désigne *expressément* les mesures proposées en vue d'étendre la portée des mesures de confiance actuelles (c'est-à-dire celles d'Helsinki). Certains (notamment les Suisses) préfèrent utiliser le second terme pour désigner les mesures véritables de renforcement de la confiance qui comportent une contrainte militaire. Cependant, les mesures de confiance et de sécurité ne sont à l'heure actuelle rien de plus que des propositions et l'on peut préciser leurs fonctions de contrainte en établissant des catégories fonctionnelles (voir le Chapitre cinq). En conséquence, il est possible d'avancer de bons arguments pour réserver

